



Offrez une 2^{ème} vie à vos textiles usagés

Dans certaines communes du Syndicat du Val de Loir, la collecte des vêtements a été stoppée plusieurs mois en raison de la cessation d'activité du prestataire en charge du vidage des bornes textile.

Le Syndicat ayant trouvé un nouveau prestataire, la collecte des vêtements reprend peu à peu du service.



Alors, n'hésitez plus... Vos vêtements sont usés ? Trop petits ? Plus à votre goût ? Ils encombrant vos placards. C'est le moment de faire du tri et de donner **une seconde vie à vos textiles usagés !**

Quels sont les textiles acceptés dans les bornes textiles ?



Quelques conseils utiles lors du dépôt des textiles dans les bornes :

- Mettez vos textiles **propres et secs dans des sacs bien fermés** pas trop volumineux.
- Même **usés** ou **déchirés** (y compris les collants et les chaussettes), tous les textiles sont acceptés dans les bornes de collecte !
- Pas besoin de repasser ou de plier les vêtements.
- Les chaussures doivent être **attachées par paire** (par des lacets ou un élastique).
- Les couettes, les coussins, les oreillers, ainsi que les tissus qui auraient été utilisés pour la peinture ou le bricolage sont **interdits**.



Où sont situées les bornes textiles sur le territoire du Syndicat ?

Le Syndicat dispose de 20 bornes réparties sur son territoire, dont une dans chaque déchèterie. Pour connaître les adresses des bornes textile, rendez-vous sur le site <https://refashion.fr/citoyen/fr/je-depose>

Pensez également aux associations (La Croix Rouge, l'Atre, l'AISP, le secours catholique).

Que deviennent les textiles ?

Une fois collectés, ces textiles seront soit réutilisés pour le marché d'occasion soit recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie ou remis à l'état de fibres (utilisation en filature, isolants ou rembourrage). Une infime partie est incinérée.

Pour obtenir de plus amples informations sur la filière, rendez-vous sur www.Refashion.fr

